

L'an mil huit cent-quatre-vingt quatorze

le *cinquième* jour du mois de *Septembre*

Devant Mtre E. G. SIMARD, notaire public, dûment commissionné pour la province de Québec résidant et pratiquant en la cité de Montréal, soussigné :

Interced
Stee
ONT COMPARU ALEXANDER STEWART, Ecr. de la ville de Londres en Angleterre, et SIR JOHN WILLIAM DAWSON L.L.D., C. M. G. principal de l'Université McGill de la cité de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs survivants du dernier testament et codicile de feu Sir William E. Logan, de son vivant géologue, résidant en la dite cité de Montréal ; le dit Alexander Stewart, ici représenté et agissant par James Williamson, Ecr., gardien d'entrepot de la dite cité de Montréal, en vertu d'une procuration, exécutée à Londres, en Angleterre, en présence d'un témoin, le seize Novembre mil huit cent quatre-vingt-huit et déposé de record au nombre des minutes de E. G. Simard, N. P. par acte de dépôt en date du premier décembre, mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrée au bureau d'enregistrement de *Stuchelaga & Jacques Barbier* sous No 27,988

et le dit Sir John William Dawson ici représenté et agissant par le dit James Williamson, en vertu d'une procuration, exécutée à Montréal devant Charles Cushing, N. P., le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-huit. Enregistrée au bureau d'enregistrement *susdit* sous No 27,990

Régistrateur.

Lesquels représentés comme susdit, reconnaissent et confessent avoir ~~eu et reçu~~ fait donation pure et simple et irrévocable avec garantie de tous troubles et hypothèques généralement quelconques, à La Corporation du Village Incorporé de la Côte de la Visitation paroisse de Montréal, corps politique et incorporé par acte du parlement provincial et accepté par Jean Baptiste Napoléon Chabry Cécier Maire de la dite Municipalité du Village Incorporé de la cité de la Visitation résidant au même lieu, agissant aux présentes et dûment autorisé par une résolution adoptée par les membres du Conseil Municipal du dit Village, à une des séances régulières tenue en leur lieu ordinaire des séances du dit conseil le neuf de Juillet mil huit cent quatre vingt quatorze & dont copie de la dite résolution est annexée aux présentes pour y avoir recours au besoin, après avoir été signée et paraphée *re varietur* par les parties et le Notaire Soussigné, savoir :

Je soussigné, certifie que le présent document a été dûment enregistré au long dans ce Bureau à *angl.* heures *vingt quatre* cinq minutes de l'après midi, ce *quatre* dans le registre *B.* Vol. *9* Folio *268* et sous le numéro *quatre-vingt-huit*



M